



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

20 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

20 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET

**Clôture du budget du
camping de la Sablière**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 7

Transmise en sous-
préfecture le 30 MARS 2018

Reçue en sous-préfecture
Le 30 MARS 2018

Publiée le 30 MARS 2018

Notifiée le 30 MARS 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Camille CRONIER, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN, Lionnel LAFONTAINE, Alain DENIMAL, Guy PETITBON, André RIETZ, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL Caroline PARATRE, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Yves MARRE donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI
Nasser OUDJIT donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à André RIETZ
Stéphane Le PECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaite Caroline VILLANUEVA

CLOTURE DU BUDGET DU CAMPING DE LA SABLIERE

CONSIDERANT le manque de recettes qui amenuise le budget d'années en années et les dégradations qui sont constatées régulièrement sur le site,

CONSIDERANT qu'il n'y a plus de résidents au camping,

Vu la délibération 2017-I-4 du 31 janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de clôturer le budget du camping afin que l'ordonnateur puisse transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget de la commune et réintégrer l'actif et le passif du budget du camping dans le budget principal de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De procéder à la clôture du budget au 31 mars 2018 ;

De réintégrer les écritures et les résultats dans le budget principal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE :

- **CLOTURER** le budget du camping de la Sablière au 31 mars 2018,
- **REINTEGRER** les écritures et les résultats dans le budget principal,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

